

RAPPORT N° 01/5-80
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN
(Madame ARDIALE / Rue Bagatelle / Bellepierre / DE 135)

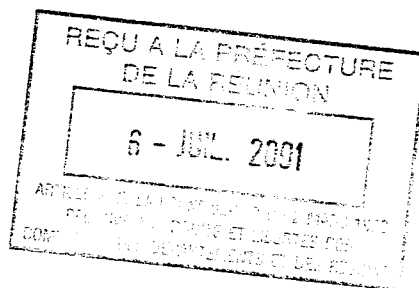
Dans le cadre de l'élargissement de la Rue Bagatelle à Bellepierre, qui fait l'objet d'un alignement à 6 m au POS, la Ville doit se rendre propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée DE 135 située au 41 de la Rue Bagatelle, correspondant à un terrain nu.

L'emprise de cet élargissement concerne ce terrain pour une surface de 58 m² évaluée par les services du Domaine à hauteur de 48 140 F.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur l'acquisition d'une partie du terrain décrit ci-dessus, au prix de 48 140 F, conforme à l'estimation des services du Domaine, et de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



DELIBERATION N° 01/5-80
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

ACQUISITION DE TERRAIN
(Madame ARDIALE / Rue Bagatelle / Bellepierre / DE 135)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-80 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat, Aménagement du Territoire, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

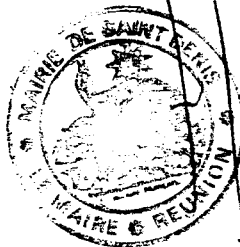
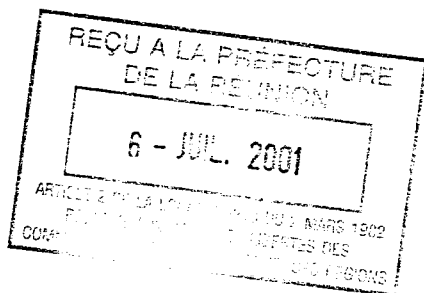
Autorise le Maire à procéder à l'acquisition du terrain nu cadastré section DE 135 sis au 41 Rue Bagatelle à Bellepierre, appartenant à Madame ARDIALE, au prix de 48 140 F conforme à l'estimation des services du Domaine.

ARTICLE 2

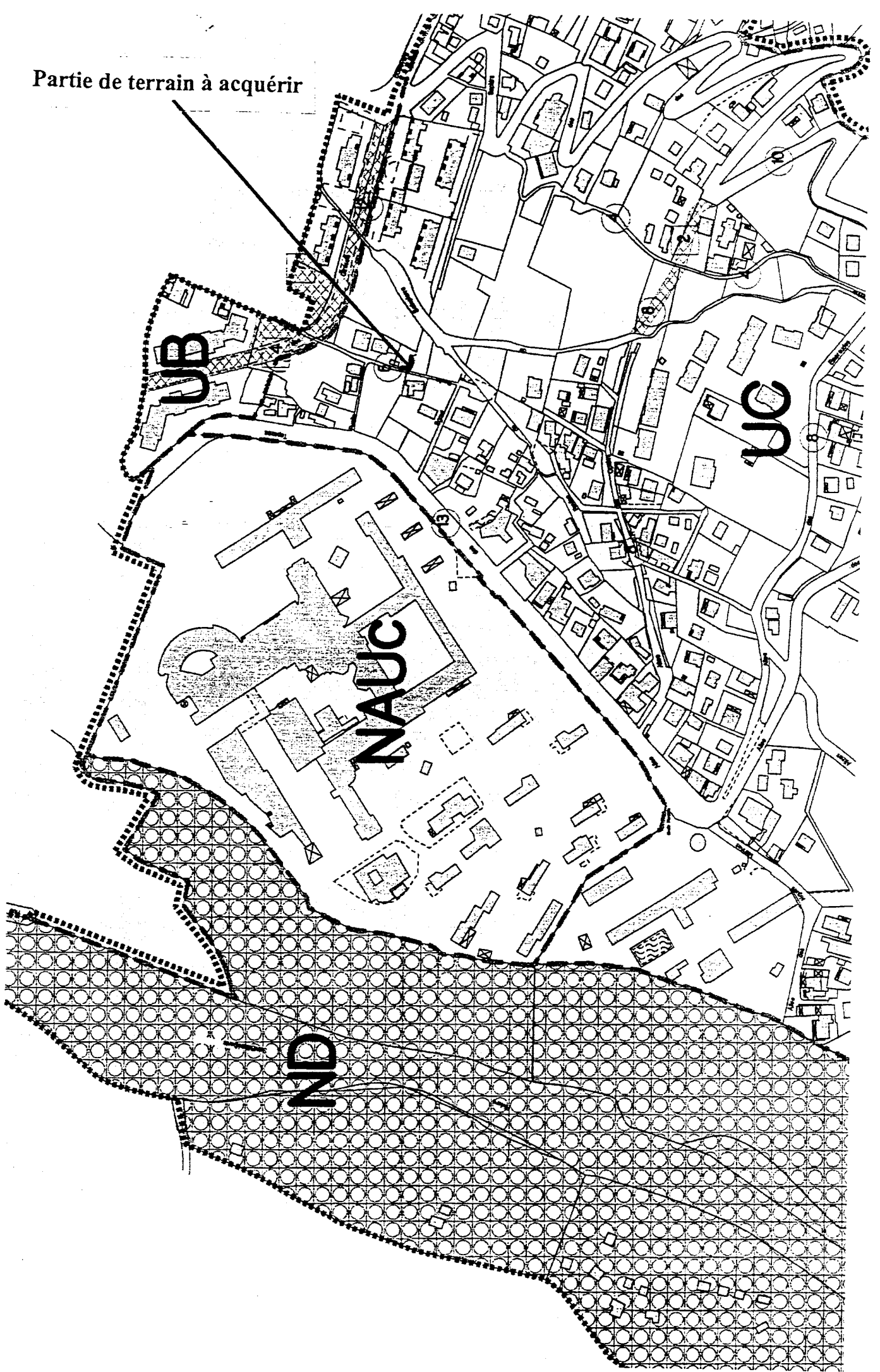
Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL 2001

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



Partie de terrain à acquérir



Brigade d'Évaluation Domaniale
Hôtel des Impôts de Saint Denis Ouest
1 Rue Champ Fleuri à Sainte Clotilde
BP 7015

97701 Saint Denis Messag Cédex 9
Tel : (02 62) 48 69 31

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code de Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Références : N° dossier : VV 125 / 2001 Évaluateur : J C LELIEVRE Dact: DOM7301.DOT
ACQUISITION AMIABLE

1 Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS

2 Date de la consultation : 17/01/2001

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) Elargissement de la rue Bagatelle

4 Propriétaire présumé Mme ARDIALE

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de : SAINT DENIS

Parcelle cadastrée DE n° 135 partie.

Emprise de 58m²

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes_Etat du
sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :
Au POS actuel : zone UC

6 Origine de propriété : Acte du 19/07/1999 . Vol 1999p n° 4631

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle : 48 140 F

11 Réalisation d'accords amiables : MARGE DE NEGOCIATION DE 10 %

12 Observations particulières :

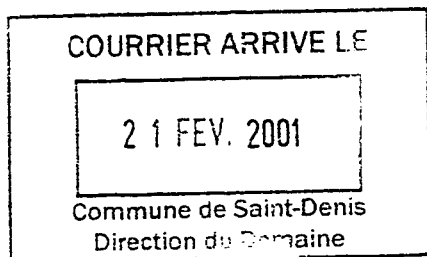
-indications sur les possibilités d'utilisation d'immeubles domaniaux ou pris à bail par l'Etat (cf
Instruction 9 G 1982)

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle
consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition uniquement dans les conditions du droit
privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était
effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique .

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par
le Service des Domaines (Art R 18 du Code du Domaine de l'Etat).

A Saint Denis le 23 Janvier 2001 .

Le Directeur des Services Fiscaux
par délégation, l'Inspecteur



J C LELIEVRE

